

## ARRÊTÉ N° 2023 – 527

### DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

#### Festival Saveurs au Jardin – dimanche 14 mai 2023 Stationnement

Le Maire de Saint-Cyr-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,

Vu le Code de la Route et ses textes d'application,

Vu le Code Pénal,

Vu l'organisation par la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire de la manifestation « Festival Saveurs au Jardin » qui se déroulera le dimanche 14 mai 2023 dans le Parc de la Perraudière, de 10 heures à 18 heures,

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer son bon déroulement ainsi que la sécurité du public,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

## ARRÊTÉ

#### ARTICLE PREMIER :

8 places de stationnement, les plus proches de l'entrée du parc, seront réservées sur le parking de l'esplanade des Droits de l'enfant pour certains exposants qui ont besoin d'avoir leur stock à proximité du stand le **dimanche 14 mai 2023, de 8 heures à 19 heures**. Ces places sont les 6 premières sur le côté du parking mitoyen à la grille du parc et les 2 places situées juste après la place réservée pour la police.

#### ARTICLE DEUXIEME :

Les panneaux réglementant ces réservation de stationnement seront apposés aux lieux appropriés par les soins des agents municipaux.

#### ARTICLE TROISIEME :

Les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux, dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune,

est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation lui sera adressée.

**Hôtel de ville**

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

**ARTICLE QUATRIEME :**

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique,
- Les agents placés sous leurs ordres,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera adressée.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à :

- . Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour contrôle de la légalité,
- . Madame la Responsable de la Police Municipale,
- . Monsieur le Chef du Commissariat de secteur de Police Nationale de Tours Nord,
- . Monsieur le Chef du Centre de secours principal de Tours Nord
- . Mesdames CHAFFIOT et GASNAULT, Correspondants de la Nouvelle République du Centre-Ouest.

Il sera, en outre, transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le treize avril deux mille vingt-trois.

**Le Cinquième Adjoint en charge de la sécurité  
publique,**



**Fabrice BOIGARD.**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

EXÉCUTOIRE LE

27 AVR. 2023

Le Cinquième Adjoint en charge de la sécurité  
publique,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, positioned above the name Fabrice BOIGARD.

Fabrice BOIGARD.